



**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE
POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION**
Convention Collective Nationale des Entreprises d'Architecture
Secrétariat du Paritarisme
APGP - 8 rue du Chalet 75010 Paris
Tél : 01 42 84 28 71 Fax : 01 42 02 68 53 Courriel : contact@apgp.fr

Validaté par la CPNEF
du 05-11-09

Réunion CPNEF du 17 septembre 2009

Compte rendu

Présents

Syndicat de l'Architecture : Jean-François CHENAIS, Jean-Pierre BARRANGER, Françoise GROSHENS, Jacques PUISSANT, Boualem BELLEMOU .

UNSA : François PICHET, Jean-Michel DRESSE, Patrick JULIEN, Edmond CEZARD, Claude BRANDON

CFDT : Alain HENAU

CFE CGC : François DUDILIEUX

FO : André ZAJDA

Président : Jean-François CHENAIS

Vice-Président : Alain HENAU

Secrétaire général : Pierre POUILLEY

Intervenants (point 6) : Patrick BENONY (OPCAPL), Catherine DUCRUET (EDF)

ORDRE DU JOUR

- 1 - Approbation de l'ordre du jour
- 2 - Approbation du PV du 11 juin 2009
- 3 - Informations sur l'activité de la Présidence
- 4 – Priorités formation de la branche pour 2010
- 5 – APLD (activité partielle de longue durée)
- 6 – Présentation des dispositifs CREP Ile de France, et FFE Bâtiment
- 7 - Questions diverses

1) Approbation de l'ordre du jour

Le devis FORS, relatif à leur prestation dans le cadre de la démarche GPEC de branche, sera présenté en question diverse. Un point sur l'utilisation des budgets formation 2009 sera également présenté.

Conclusion :

L'ordre du jour est approuvé

2) Compte-rendu de la CPNEFP du 11 juin 2009

A la page 9, au rappel des dates de réunion, préciser « 09 juillet 2009 Commission de Gestion »

« 23 septembre 2009 à 9h30 Sous-commission Action Sociale »

« 23 septembre 2009 à 14h15 Sous-commission mise à jour CCN »

Conclusion :

Après intégration de ces corrections, le compte-rendu est approuvé

3) Information sur l'activité de la Présidence

Rencontre des Pôles

AH (CFDT) fait état de la participation de Jean-François CHENAIS et lui-même à la rencontre des Pôles de compétences, organisée à Rennes les 10 et 11 septembre. Bernard DUCROIX, en charge de la mission « labellisation », était également présents. Devant les participants (quelques absences dont celle du Pôle Grand-Est), M. COURTIAUX confirmait la poursuite de la stratégie de la DAPA jusqu'en 2011, terme des financements actuels.

La DAPA semble tenir compte des prérogatives de la branche professionnelle. Celle-ci a pu présenter ses axes de travail actuels (GPEC, labellisation, licence prof...). Une intervention de FORS a donné l'occasion d'évoquer l'analyse réalisée pour la branche sur les enjeux et besoins de formation.

Les échanges ont permis d'aborder la question de la certification des stages, les conséquences en matière de qualification. La question des finalités et contenus des formations préconisées par la DAPA a été posée, la démarche de la branche sur la labellisation des formations devra permettre d'en vérifier la qualité.

A propos d'un dispositif de « E-learning » présenté à Rennes, une discussion s'engage sur les atouts et contraintes de ce type de pédagogie. La CPNEF estime intéressant d'inviter les acteurs de ce sujet, et d'y associer le service Recherche et Développement de l'OPCAPL.

FP (UNSA) s'interroge sur l'utilisation par les pôles de l'espace qui leur est consacré sur le site de l'APGP.

AH (CFDT) rappelle la difficulté identique pour le CNOA d'utiliser la place qui lui est ouverte.

JFC (SdA) fait état d'échanges avec le CNOA pour aider à une meilleure visibilité de la branche.

Conclusion :

Le rapport FORS « enjeux et besoins de la formation » sera mis à disposition des pôles

Politique de communication de la branche

AH (CFDT) présente les différents éléments d'un plan de communication proposé à la demande de la Présidence par KFH, consultant en communication.

La CPNEF émet un avis positif sur la démarche proposée, et décide de poursuivre l'étude de faisabilité du projet.

Conclusion :

- **Une commission « communication » sera nécessaire ;**
- **Examiner les possibilités de faire évoluer le site de l'APGP, si le prestataire actuel est en mesure d'y apporter les modifications souhaitées par la branche et proposée par le consultant.**

4) Priorités formation de la branche pour 2010

Après suspension de séance, il est décidé que cette réunion ne permettra pas de définir des priorités pour 2010.

La prochaine réunion, le 5 novembre, permettra d'apporter des adaptations par rapport aux priorités actuellement mises en œuvre.

D'éventuels changements, plus significatifs, seront envisagés à l'issue des travaux engagés sur la GPEC.

Conclusion :

Le secrétariat préparera un dossier, pour la réunion du 5 novembre, rappelant les priorités 2009.

5) APLD (activité partielle de longue durée)

Le sujet est abordé, sous l'angle des relations engagées entre l'UNAPL et les organisations syndicales de salariés.

AH (CFDT) propose de discuter d'un accord de branche sur l'APLD, sans attendre l'issue des discussions évoquées.

PJ (UNSA) rappelle que l'UNAPL a négocié avec l'Etat, et que suite à cela, l'UNSA a signé une convention cadre, à laquelle peut adhérer toute entreprise d'architecture, et non seulement les adhérents de l'UNSA.

JFC (SdA) regrette que l'UNSFa n'ait pas voulu d'une convention cadre contractée conjointement avec le SdA.

La question, pour la branche, est donc de déterminer si elle met en œuvre un dispositif d'accompagnement.

AH (CFDT) suggère la définition d'une ligne budgétaire dédiée dans le cadre de l'OPCA.

Après suspension de séance, il est demandé à l'UNSFa de bien vouloir communiquer une copie de la convention cadre aux membres de la CPNEF. L'UNSFa n'y voit pas de difficulté.

Conclusion :

Cette question sera de nouveau abordée dans le cadre des questions diverses de la prochaine CPNNC.

6) Présentation des dispositifs CREP Ile de France, et FFE Bâtiment

Patrick BENONY (OPCAPL) rappelle l'existence du CREP Ile de France (Contrat régional d'engagement professionnel. Le Conseil Régional d'Ile de France manifeste son intérêt à y associer les branches professionnelles du cadre de vie. Ce projet est en préparation depuis plusieurs mois.

Un autre dispositif, d'une autre nature, peut également intéresser la branche, FEE Bâtiment. C'est la raison pour laquelle il a proposé à la CPREF de faire intervenir un chargé de mission EDF ;

FEE Bâtiment

Catherine DUCRUET (EDF) : ce dispositif est encadré par les pouvoirs publics depuis 2006. Dans le comité de pilotage figurent le MEDAD, l'ADEME, les organisations professionnelles du bâtiment (DGUC, DGEC, CAPEB, FFB, FF3C, FG3E, FNCOOB, AFG, UFE) et les "obligés". Ce dispositif de formation, encadré par les pouvoirs publics, a fait l'objet d'un arrêté ministériel, qui ne peut donc pas être étendu comme on veut, notamment aux autres acteurs du bâtiment. Les objectifs cadrent bien avec ceux du Grenelle, c'est-à-dire, réduire la consommation d'énergie et les émissions de CO2 dans les bâtiments. Le programme de formation est basé sur un axe majeur qui est la rénovation des bâtiments existants (plutôt résidentiels que tertiaires).

Le constat est que les entreprises du bâtiment sont organisées par corps de métier et pour aller sur des rénovations un peu plus lourdes, il y a une nécessité qu'elles se comprennent, parlent le même langage et qu'ensuite, elles soient capables de se situer chacune par rapport à l'action de l'autre.

Ex. : le chauffagiste qui interviendrait pour changer une chaudière ou une pompe à chaleur qui sur dimensionnerait son système de chauffage alors qu'en fait, il y a peut-être déjà un travail à faire sur l'isolation du bâtiment.

Ces formations ont pour but de changer le comportement des gens, d'induire une prise de conscience de chacun et de son rôle sur la performance globale du bâtiment et ces formations ne sont pas faites pour des entreprises de corps de métiers pris de façon isolée, mais elles mettent en présence tous les corps de métier et elles traitent de la rénovation énergétique de manière globale.

JFC (SdA) : cette présentation dérange un peu et donne l'impression que les maîtres d'œuvre, les architectes ou autres sont exclus du système, qu'il y a des gens qui fabriquent des choses et sont formés pour qu'ils ne se trompent pas. Comment les prescripteurs sont-ils intégrés dans ce système de formation ? On peut penser que l'on s'achemine vers une entreprise générale qui gèrerait la totalité de la chaîne, y compris les artisans. L'objectif de la formation est intéressant, comme penser produire autrement.

On sait très bien que ça ne pourra pas se faire sans les prescripteurs. Aujourd'hui, ce n'est pas créer de nouveaux métiers, c'est faire évoluer le métier en faisant prendre conscience de certaines finesses d'appréciation.

Il faut changer la tournure d'esprit par rapport à la façon dont on travaillait avant. Maintenant, il faut être plus fin et plus économe en énergie.

La première action décidée par et avec les pouvoirs publics a été la création de différents modules courts de formation :

- module 1 : quels sont les éléments clés qui font qu'une rénovation énergétique est réussie (isolation, chauffage). On rebalaye tous les corps de métier, toutes les techniques, toutes les solutions possibles de rénovation pour qu'ils aient tous un vocabulaire commun.

- module 2 : des logiciels de calculs qui permettent de soutenir l'argumentation vis-à-vis du client pour montrer l'intérêt de ne pas faire un lot de travaux mais peut-être plusieurs et d'avoir l'ensemble d'une rénovation un peu plus complète. On n'est pas sûr de l'offre globale mais sûr de la rénovation un peu plus "bouquet de travaux".

- module 3 : la mise en œuvre des technologies performantes qui sont définies par des arrêtés ministériels et qui nécessitent quelques accompagnements. On redescend corps de métier par corps de métier sur une approche un peu plus pratique.

Le coût de ces formations est pris en charge par un financement apporté par les "obligés", les fournisseurs d'énergie (EDF mais d'autres pourraient le faire) qui ont des accords de financement très encadrés avec quatre des OPCA qui ont été définis avec les pouvoirs publics et qui permettent la prise en charge des formations.

Il y a un an et demi, quand ce dispositif a été réfléchi, il a été constaté qu'il serait intéressant que les prescripteurs bénéficient aussi de ce type de financement et de formations adaptées pour faire évoluer les pratiques ou décroiser certains métiers ; en fait, il serait peut-être intéressant de construire quelque chose pour cette cible (architectes, BET, maîtres d'œuvre) avec les OPCA concernés. Cette discussion est en train de se faire au niveau du MEDAD pour voir si oui, comment et dans quelles conditions.

Questions : par rapport à cette gamme de formations, y-aura-t-il une prescription de faite et par qui ?

Aujourd'hui, ce sont des formations pour sensibiliser. Les modèles d'organisations ne sont pas trouvés pour savoir comment appliquer de manière générale la prescription. On revient sur un modèle d'entreprise générale. Il va falloir que les entreprises d'artisans s'organisent avec d'autres pour toucher l'habitat et pour proposer des rénovations qui soient pertinentes.

- si on fait une prestation pertinente sur une maison et qu'il y en ait d'autres plus loin, il y a peut-être un ensemble à faire qui permettrait de générer des économies aux propriétaires. Quelles pourraient être les interfaces ?

Question intéressante, mais pas de réponse à ce jour.

- comment la branche professionnelle peut-elle s'inscrire dans ce dispositif et avoir une action positive pour faire avancer les choses ?

Des discussions sont en cours, et un interlocuteur de la branche devrait se mettre en contact avec elle. Si ça débouche, ça permettrait de travailler ensuite sur le montage des formations et l'expression des besoins.

- comment fait-on ? Grenelle 1 : pas d'architecte ; Grenelle 2 : il y en a un. La seule question qu'on nous demande, c'est le diagnostic. On est prêt à collaborer, encore faudrait-il qu'on nous invite. Il serait intéressant de voir si par le biais de nos discussions, on ne peut pas prendre contact ou pénétrer dans le système pour discuter. Il y a de vrais enjeux, on en a détecté certains mais les discussions restent en interne et on n'a pas de relais ; on est simplement relégué côté créatif. On a été exclu du Grenelle 1.

Un ou deux représentants de la branche pourront être mis en contact avec le Cabinet Borloo et le Conseil Général du Développement Durable. Si la décision se prend d'étudier l'opportunité d'ouvrir ces formations aux autres acteurs, on travaillera avec la branche pour savoir ce qu'il faudrait faire.

- la branche a plein de formations qui vont dans ce sens mais elle n'est pas confrontée aux autres.

Est intéressée pour réfléchir avec la branche sur la question de savoir "comment gérer des quartiers entiers". Toute une chaîne peut être réintégrée et l'organisation de ces rénovations lourdes (maison par maison, quartier par quartier) est intéressante.

- le problème d'avenir, ce sont toutes les zones pavillonnaires construites en 2^{ème} couronne et qui sont les ensembles de demain. Ce seront les mêmes catastrophes urbaines, les mêmes problèmes sociaux.

Conclusion :

La branche doit voir comment s'inscrire dans une relation constructive ; elle peut amener des éléments de réflexion et y trouver des interlocuteurs externes. Il est demandé à Mme DUCRUET de reprendre contact avec le secrétaire général afin de programmer assez rapidement un rendez-vous pour discuter de l'intervention éventuelle de la branche (si elle est souhaitée dans ce cadre là). Un groupe de travail sera alors constitué, la volonté de la branche étant d'y participer.

CREP Ilde de France

Il faut garder à l'esprit l'autre dispositif, le CREP. Le 24 sept, les élus vont voter le dossier pour une signature en fin d'année. Le CREP Ile de France propose un ensemble de pistes d'actions : comment favoriser et améliorer l'emploi, la qualification, pour l'environnement et le développement durable.

AH (CFDT) : si on se dit être les acteurs, les dessinateurs et les créateurs du projet, il faut être dans les lieux où l'on parle de nous, ne serait-ce que pour faire respecter la branche professionnelle ; le premier acteur dans l'art de construire est l'architecte, c'est la seule raison politique. Pourquoi les architectes n'iraient-ils pas faire des formations aux artisans ? C'est se réapproprier son rôle. L'objectif du partenariat, c'est favoriser l'articulation des actions et des missions et il faut faire passer que, sans la branche professionnelle d'architecture, c'est aller droit dans le mur au niveau des rénovations et des applications pratiques. C'est bien l'architecte qui peut faire une synthèse de la problématique plutôt que le plombier ou autre.

Conclusion :

La branche professionnelle doit être présente dans ce dispositif "CREP", et que la CPR IDF s'en saisisse afin de mesurer si c'est intéressant et performant. Il faut donc rencontrer les "têtes pensantes", en l'occurrence les ingénieurs des Ponts. Politiquement, on a des choses à apporter dans ce débat, que ce soit en IDF ou ailleurs.

7) Questions diverses

Utilisation des budgets formation 2009

L'examen des consommés de formation ne fait pas apparaître une activité très soutenue, notamment pour ce qui concerne la professionnalisation. Il est rappelé qu'à ce sujet les chiffres datant du mois d'août ne sont peut-être pas encore très significatifs.

Conclusion :

Le secrétariat demandera à l'OPCAPL de rendre les membres de la CPNEF destinataires des comptes-rendus des réunions du Conseil d'Administration de l'OPCAPL, de ceux du Bureau de la Section Cadre de Vie, ainsi que de la revue de presse de l'OPCA.

Devis FORS GPEC

JFC (SdA) : l'ensemble de l'étude de Fors avait été présenté à la dernière réunion. Après plusieurs réunions de travail entre D. Bertrand et P. Pouilley et les retours d'un certain nombre de CPR, il y a besoin d'avoir une action plus précise au niveau local. On va demander à FORS d'amender un point de leur proposition de manière à avoir plus de données locales que générales. La modification porte essentiellement là-dessus et non sur les montants.

PP (SG) : on a demandé à FORS d'affiner sa proposition sur plusieurs points :

- le rôle attendu des CPR a été avancé dans le temps, tout au moins celles qui avaient été ciblées et ayant une activité suffisamment régulière pour être porteuses d'une réflexion intéressante sur l'évolution de l'activité des entreprises. Ces CPR sont des acteurs à auditionner au même titre que les pouvoirs publics, que les institutionnels, etc. On demande donc à FORS de faire un travail auprès d'un certain nombre de CPR dès le début de l'opération.

On a travaillé aussi avec l'OPCA puisqu'il est intéressé aux finalités de l'opération. On a abouti à une conclusion : si nous voulons que les enseignements soient riches, on a besoin de travailler sur beaucoup de réponses à de nombreuses questions, mais il n'est pas question de demander, tant aux entreprises qu'aux sala-

riés, de travailler sur un questionnaire qui comprend 400 questions. Par contre, on a besoin d'avoir des réponses sur des choses précises par rapport aux multiples fonctions exercées en entreprise.

Plutôt que de partir sur une enquête papier, on part d'une enquête à laquelle les gens répondent via Internet, cela allège le travail de saisie et nous permet d'avoir des réponses à tout un champ de questionnement plus ouvert et plus précis.

Par rapport à la proposition initiale, le nombre de réponses attendues est passé de 400 (entreprises et salariés confondus), à 400 entreprises et 800 salariés. L'outil Internet devrait faciliter les réponses.

Nous avons cadré la mission de FORS pour qu'elle s'arrête à l'analyse des retours d'enquête. La dimension politique appartient à la CPNEF : les enseignements à tirer et les orientations à définir suite à l'enquête. Un cahier des charges a été élaboré (grâce à l'OPCA PL), il précise ce que l'on attend à chaque étape de FORS, quels sont les éléments concrets que FORS doit élaborer, à quel moment de son travail, la CPNEF ou la sous com ad hoc doit valider la proposition du prestataire ou valider le résultat fourni. Le travail de FORS est balisé dans le temps, y compris d'un point de vue qualitatif.

Un timing a été défini dans le cahier des charges qui nous crée quelques contraintes puisque sur l'ensemble des opérations, la CPNEF a à revenir régulièrement sur le sujet. Quelques échéances :

Le choix de tous les interlocuteurs auditionnés doit être validé par la CPNEF ou la sous com ; l'idéal est que les entretiens exploratoires soient terminés pour fin octobre de manière à ce que la CPNEF ait un premier retour sur les indications recueillies sur les évolutions pressenties de l'activité dans les entreprises d'architecture. Les deux étapes suivantes ne se tiennent pas forcément de manière successive ;

- la 2^{ème} étape est l'envoi des questionnaires mais ils ne seront élaborés de façon finalisée qu'une fois effectuée l'analyse de ces entretiens exploratoires. Il ne s'agit pas de faire des enquêtes ouvertes à tout va mais de bien cibler le type de questions pour permettre aux entreprises et aux salariés de répondre par rapport à des hypothèses de travail qui seront celles que la CPNEF déterminera après avoir pris connaissance de la teneur des entretiens exploratoires.

On leur a demandé de nous faire de faire un pré tri de ce qui, dans l'enquête apparaît comme saillant. Les conclusions à en tirer sont des seules compétences de la CPNEF.

Le montant du devis n'a pas changé, c'est la nature du travail qui a bougé.

AH (CFDT) : si on veut que le projet aille vite, cela sous entend qu'il faut informer les CPR afin de programmer des réunions spécifiques pour auditer.

PP (SG) : six régions, celles qui initialement avaient été ciblées dans le projet tel qu'il avait été adopté par la CPNEF précédente : Bourgogne, Bretagne, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, et IDF. C'est un panel représentatif de la diversité des régions en termes d'urbanisation, etc.

Conclusion :

L'approbation du devis FORS est confirmée. Le déroulement du plan de travail est approuvé

L'ordre du jour est épuisé.

La prochaine réunion de la CPNEF est confirmée le 5 novembre 2009.

LA SEANCE EST LEVEE